

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1169**7 novembre 2003****SOMMAIRE**

Abatel S.A., Luxembourg	56112	Mediterranea, S.à r.l., Hautcharage	56087
Accionaire Holding S.A., Senningerberg	56111	Mira-Rio S.A., Pétange	56074
Alfa Blindsystem S.A., Luxembourg	56101	MMI Industries, S.à r.l., Luxembourg	56091
Alpha Management Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56110	MMI International (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	56099
Alpha Management Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56110	Morea S.A., Luxembourg	56085
AP HMG T Holding, S.à r.l., Luxembourg	56100	Olunex S.A., Luxembourg	56074
Ashford Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg ..	56093	Omnium Ventures S.A., Luxembourg	56086
Bauen, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	56089	Omnium Ventures S.A., Luxembourg	56086
Baypoint S.A., Luxembourg	56106	Parc-Immo Gestion, S.à r.l., Differdange	56090
Bei der Blummenhex, S.à r.l., Luxembourg	56111	Parc-Immo, S.à r.l., Differdange	56087
Cabinet Fiscal Modugno S.A., Esch-sur-Alzette ..	56087	Pelops S.A.H., Senningerberg	56098
Carocar S.A., Luxembourg	56075	Pelops S.A.H., Senningerberg	56111
Carofin S.A., Luxembourg	56078	Pierdal S.A., Steinfort	56068
Chemie Faser S.A.H., Luxembourg	56075	Providence Générale Holding S.A., Luxembourg ..	56086
Construction Eclair, S.à r.l., Kayl	56111	Providence Générale Holding S.A., Luxembourg ..	56086
Construction Eclair, S.à r.l., Kayl	56112	Providence Générale Holding S.A., Luxembourg ..	56086
Delux Productions S.A., Contern	56071	Providence Générale Holding S.A., Luxembourg ..	56086
Dunwyh Acquisition Company, S.à r.l., Luxembourg	56099	Scandico International Holding S.A., Luxembourg ..	56069
Euro Stone Management S.A., Luxembourg	56090	Scandico International Holding S.A., Luxembourg ..	56070
Eurovadi's S.A., Bertrange	56071	(De) Schefflenger Schraier, S.à r.l., Schifflange ..	56074
Evergreen Management S.A., Luxembourg	56067	Schmitz Habitation, S.à r.l., Differdange	56087
Finanz Kantoor S.A. Holding, Luxembourg	56077	Schmitz Habitation, S.à r.l., Differdange	56087
Finanz Kantoor S.A. Holding, Luxembourg	56077	Sferben S.A., Luxembourg	56101
Fiparic S.A., Senningerberg	56110	Sferben S.A., Luxembourg	56101
Genus Holdings S.A., Luxembourg	56110	Sferben S.A., Luxembourg	56101
Global Administration Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56100	Side Group S.A., Pétange	56096
Global Administration Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56100	SL International, S.à r.l., Luxembourg	56088
Hartborg S.A., Pétange	56074	Société Interrégionale Caritas G.E.I.E., Luxembourg	56090
(L')Immobilière du Quartier K S.A., Differdange ..	56109	Spring Multiple 2000 B S.C.A., Luxembourg	56092
(L')Immobilière du Quartier K S.A., Differdange ..	56109	Structured Asset Management (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	56072
Immonet S.A., Mamer	56074	Studio Luxembourg S.A., Contern	56072
Inversiones Ampudia S.A., Luxembourg	56112	T.D.S.D., S.à r.l., Esch-sur-Alzette	56066
Isfin S.A., Luxembourg	56099	T.D.S.D., S.à r.l., Esch-sur-Alzette	56066
Kerauf, S.à r.l., Luxembourg	56070	Team-Construct S.A., Luxembourg	56075
Laranaga Holding S.A., Senningerberg	56091	Technew S.A., Howald	56107
Marial Immobilière S.A., Differdange	56108	Technew S.A., Howald	56107
Marial Immobilière S.A., Differdange	56108	Toffaite Management, S.à r.l., Luxembourg	56071
Meadowood International S.A., Luxembourg	56107	Toffaite Management, S.à r.l., Luxembourg	56071
Meadowood International S.A., Luxembourg	56107	Vanguard Trademark Holdings, S.à r.l., Luxembourg	56080
		Vouster S.A., Senningerberg	56111

T.D.S.D., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 33, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 86.288.

Contrat de cession de parts

Entre

Madame Danielle Spizak, demeurant à L-4064 Esch-sur-Alzette, 18, boulevard Hubert Clément, née le 22 octobre 1955 à Boulange (France)

ci-après désigné par l'acquéreur

et

Mademoiselle Dorothee Breda, demeurant à L-4064 Esch-sur-Alzette, 18, boulevard Hubert Clément, née le 16 mars 1982 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg)

ci-après désigné le cédant

Il a été exposé ce qui suit

Le cédant déclare être associé et propriétaire légitime de 100 parts sociales de la Société à responsabilité limitée T.D.S.D. au capital de 12.500,00 EUR dont le siège social est sis à L-4081 Esch-sur-Alzette, 33, rue Dicks.

Le cédant a marqué son accord de vendre et l'acquéreur son accord de racheter au cédant, l'intégralité des parts sociales dans ladite société, soit cent parts sociales soit 100% du capital de la société.

Il a été convenu ce qui suit:

1. Conformément aux termes et conditions définies ci-après dans le présent contrat, le cédant accepte de rendre et de transférer les cent parts sociales soit 100% du capital de société.

2. Le prix de cession que l'acquéreur réglera au cédant s'élève à 1,- EUR (symbolique), montant dont le cédant reconnaît par la présente avoir reçu paiement et pour lequel il donne bonne et valable quittance.

3. Le cédant s'engage à faire tout ce qui est ou pourrait s'avérer nécessaire pour remettre à l'acquéreur les parts sociales en échange du prix de la cession le jour du paiement du prix.

4. A dater du jour dont question ci-dessus (3) l'acquéreur portera l'entière responsabilité liée à la propriété des parts sociales et assumera les obligations qui y sont attachées.

L'acquéreur entrera de même immédiatement en jouissance de tous les droits attachés aux parts sociales, en ce inclus le bénéfice des dividendes payables dès leur plus proche échéance.

5. Le cédant reconnaît que ses parts sociales sont libres de toute charge de quelque nature que ce soit. Le cédant a tout pouvoir pour transférer ses parts à l'acquéreur.

Aucune approbation ni consentement émanant d'autres personnes que le cédant sont requises.

6. Le cédant garantit que la société n'a contracté aucune obligation ou dette, de quelque nature que ce soit autre que celles mentionnés dans les documents disponibles de ladite société et remis à l'acquéreur.

Fait en double exemplaire,

Chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2003.

D. Spizak / D. Breda.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04364. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065710.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

T.D.S.D., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 84, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.288.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2003

Lundi, le 16 octobre 2003 à 14.00 heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Madame Danielle Spizak, demeurant à L-4064 Esch-sur-Alzette, 18, boulevard Hubert Clément, élue Présidente de l'Assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme Secrétaire Madame Dorothee Breda, demeurant à L-4064 Esch-sur-Alzette, 18, boulevard Hubert Clément.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent parts (100) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des associés présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- a) Démission du gérant: Monsieur Antonio Manuel Breda.
- b) Nomination d'une nouvelle gérante: Madame Danielle Spizak, prénommée.
- c) Transfert du siège social au 84, route de Luxembourg à L-4222 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Antonio Manuel Breda et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme gérante Madame Danielle Spizak, prénommée, pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 84, route de Luxembourg à L-4222 Esch-sur-Alzette.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par la Présidente et la Secrétaire.

Signature / Signature

La Présidente / La Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04367. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Liste de présence

Parts nominatives 100 parts Signature

- Madame Danielle Spizak 100 parts Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065711.2//44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

EVERGREEN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.919.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the fifteenth of October.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Maître Max Welbes, master-at-law, residing professionally in Luxembourg, acting as special proxy holder of FIRST UNION INTERNATIONAL BANKING CORPORATION, having its registered office at One Wachovia Center, Charlotte, NC, 28288, U.S.A., hereafter referred to as the «Principal», by virtue of a proxy under private seal dated 3 October 2003, which after having been signed *ne varietur* by the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The proxyholder declared and requested the undersigned notary to act:

1. That the société anonyme EVERGREEN MANAGEMENT S.A., (the «Company»), having its registered office in L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 43.919, was incorporated under the name of KEYSTONE MANAGEMENT S.A. by notarial deed dated on 19 May 1993, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 1st July 1993. The articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 May 1999, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 20 August 1999.

2. That the subscribed capital of the Company is presently of five hundred and twenty thousand US Dollars (520,000.- USD), divided into five thousand two hundred (5,200) shares with a par value of one hundred US Dollars (100.- USD) per share.

3. That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

4. That the Principal has acquired all shares of the Company and that as sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

5. That the Principal takes over all assets and assumes all the liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Principal assumes all its liabilities.

6. That the Principal gives full discharge to the board of directors and to the statutory auditor of the Company for the due performance of their duties up to this date.

7. That the Principal is vested, in his capacity of a liquidator, with all the assets and liabilities, known and unknown of the Company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

8. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or any related company at the same address substituted by and to STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of EVERGREEN MANAGEMENT S.A.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quinze octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

FIRST UNION INTERNATIONAL BANKING CORPORATION, établie et ayant son siège social à One Wachovia Center, Charlotte, NC, 28288, U.S.A., ci-après référencée comme le «Représenté», représentée par Maître Max Welbes, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 octobre 2003,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que la société anonyme EVERGREEN MANAGEMENT S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 49, avenue J. F. Kennedy, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43.919, constituée sous la dénomination KEYSTONE MANAGEMENT S.A. suivant acte notarié en date du 19 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} juillet 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 août 1993.

2. Que le capital social de la Société s'élève à cinq cent vingt mille US Dollars (520.000,- USD), représenté par cinq mille deux cents (5.200) actions ayant une valeur nominale de cent US Dollars (100,- USD) par action.

3. Que le Représenté déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

4. Que le Représenté a acquis toutes les actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

5. Que le Représenté reprend tous les avoirs et assume tout le passif de la Société, de sorte que la liquidation de la Société est clôturée, sans préjudice du fait que le Représenté assume tout son passif.

6. Que le Représenté donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

7. Que le Représenté, en sa capacité de liquidateur, est investi de tous les avoirs et de l'ensemble du passif, connu et inconnu, de la Société; l'assainissement de tout le passif doit avoir été réalisé avant toute attribution d'avoirs à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

8. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à l'adresse de la STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ou de toute autre société à la même adresse, substituée par et à la STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

A la base de ces faits, le notaire acte la dissolution de EVERGREEN MANAGEMENT S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française: à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Welbes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2003, vol. 879, fol. 93, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(067191.3/239/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

PIERDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.983.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 octobre 2003.

Signature.

(067367.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

**SCANDICO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. SCANDICO INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.497.

L'an deux mille trois, le trente septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SCANDICO INTERNATIONAL S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 mars 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 323 du 27 août 1991, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 5 novembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 42 du 29 janvier 1993, suivant acte reçu par le prédit Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 1994, publié au Mémorial C, numéro 190 du 16 mai 1994, suivant acte reçu par le prédit notaire Jacques Delvaux, en date du 7 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 295 du 27 juin 1995, et suivant assemblée générale ordinaire sous seing privé portant notamment conversion du capital en euros statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2000, publiée par extrait au Mémorial C, numéro 719 du 10 mai 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 36.497.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.45 heures, sous la présidence de Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Hélène Jean, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de quatre millions deux cent soixante-cinq mille six cents euros (EUR 4.265.600,-), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million quatre cent soixante-cinq mille six cents euros (EUR 1.465.600,-) par diminution du pair comptable des actions existantes afin de ramener le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions deux cent soixante-cinq mille six cents euros (EUR 4.265.600,-), représenté par cent trente-sept mille six cents (137.600) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) à deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000,-) représenté par cent trente-sept mille six cents (137.600) actions sans désignation de valeur nominale.

2. Pouvoir donné au conseil d'administration de la Société ou à tout mandataire spécial élu par lui, aux fins de réaliser le paiement correspondant à la diminution du capital social par tous moyens généralement quelconques.

3. Modification de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de le mettre en conformité avec les résolutions précédentes.

4. Changement de dénomination sociale de la Société et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

5. Divers.

III. L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant dûment constituée et convoquée décide de délibérer et de voter les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

Chacune des résolutions qui suivent a été prise à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale décide la réduction du capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent soixante-cinq mille six cents euros (EUR 1.465.600,-) par diminution de la valeur nominale des actions existantes afin de ramener le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions deux cent soixante-cinq mille six cents euros (EUR 4.265.600,-), représenté par cent trente-sept mille six cents (137.600) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) à deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000,-) représenté par cent trente-sept mille six cents (137.600) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous les pouvoirs au conseil d'administration de la Société (ou à tout mandataire spécial élu par le conseil d'administration) afin de réaliser le paiement correspondant à la diminution du capital social par tous moyens généralement quelconques et de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, le tout sous respect de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Dans sa version française:

«Le capital social souscrit est fixé à deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000,-) représenté par cent trente-sept mille six cents (137.600) actions sans désignation de valeur nominale intégralement libérées.».

Et dans sa version anglaise:

«The company's subscribed capital is set at two million eight hundred thousand Euro (EUR 2,800,000.-) represented by one hundred thirty-seven thousand six hundred (137,600) shares without nominal value, which have been entirely paid in.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société comme suit: SCANDICO INTERNATIONAL HOLDING S.A. et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Dans sa version française:

«Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de SCANDICO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Et dans sa version anglaise:

«**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of SCANDICO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.»

Frais, évaluation

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: A. Wildgen, H. Jean, T. Stocklausen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, vol. 18CS, fol. 63, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 octobre 2003.

T. Metzler.

(067184.3/222/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

**SCANDICO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. SCANDICO INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 36.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 octobre 2003.

T. Metzler.

(067187.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

KERAUF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 79.583.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

A. Lorang

Avocat

(067384.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

TOFFAITE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 205.500,-.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.527.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour la société

A. Renard

(067030.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

TOFFAITE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.527.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 10 juin 2003

Publication au Mémorial des associés actuels; les 8.220 parts sociales de la société se répartissent comme suit: 8.218 parts sociales sont détenues par la société COMPT'FISC, S.à r.l., (Luxembourg), 1 part sociale est détenue par la société ACOLA, S.à r.l., (Luxembourg) et la dernière part sociale est détenue par Monsieur Philippe Lambert.

Extrait certifié sincère et conforme

TOFFAITE MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067039.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

EUROVADI'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 235, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.193.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 octobre 2003.

Signature.

(067372.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

DELUX PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Étang.
R. C. Luxembourg B 37.249.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 2 octobre 2003, que:

- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateur de Messieurs Alain Flammang, Thomas Rabe, Andrew Buckhurst et Marcus Oswald, ayant leur adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden et de Messieurs Jimmy de Brabant et Julien Joseph ayant leur adresse professionnelle à L-5326 Contern, 8, rue de l'Étang, pour un mandat se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

- L'Assemblée générale décide de proroger le mandat de KPMG AUDIT, Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises, pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067377.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

STUDIO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang.
R. C. Luxembourg B 40.261.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 2 octobre 2003, que:

- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateur de Messieurs Alain Flammang, Thomas Rabe, Andrew Buckhurst et Marcus Oswald, ayant leur adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden et de Messieurs Jimmy de Brabant et Julien Joseph ayant leur adresse professionnelle à L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang, pour un mandat se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

- L'Assemblée générale décide de proroger le mandat de KPMG AUDIT, Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises, pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067380.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

STRUCTURED ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée (in liquidation).

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 74.464.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the eighth day of October.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

The company DEUTSCHE BANK AG LONDON, having its registered office at 1, Great Winchester Street, London EC2N 2DB,

here represented by Mr François Brouxel, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in the United Kingdom on October 2, 2003,

which proxy, having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted with it to the stamp and registration duties.

The company DEUTSCHE BANK AG LONDON is the sole shareholder of the company STRUCTURED ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., a private limited company with registered office at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse (the «Company»).

The Company was incorporated pursuant to a deed received by the notary Gérard Lecuit, then residing in Hesperange, on February 7, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 405 on June 7, 2000, amended by a deed of the presaid notary Gérard Lecuit, dated July 11, 2000, published in the Mémorial C, number 913 on December 28, 2000, amended by a deed of the presaid notary Gérard Lecuit, dated December 11, 2001, published in the Mémorial C, number 569 on April 12, 2002.

The Company was put into liquidation by a deed of the undersigned notary dated August 13, 2003, published in the Mémorial C, Number 965 on September 19, 2003.

Such appearing party, represented as here-above stated, in its capacity as sole member of the Company has requested the notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member acknowledges the conclusions of the liquidator's report, accepts the liquidation accounts and grants full discharge without reserve or restriction to the Liquidator, Maître François Brouxel, for the performance of his mandate in relation with the liquidation of the Company and to the managers of the Company for the execution of their mandates for the period starting 1st February 2003 up to 13th August 2003.

Second resolution

Considering that the outstanding liabilities of the Company have all been discharged or booked, the sole member resolves to close the liquidation and states that the private limited company STRUCTURED ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l. has ceased to exist as of this day.

Third resolution

The sole member decides that the books and social records of the Company shall be lodged and kept for a period of five years at the Company's former registered office.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at EUR 1,000.- (one thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as here-above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le huit octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société DEUTSCHE BANK AG LONDON, établie et ayant son siège social au 1, Great Winchester Street, London EC2N 2DB,

ici représentée par Maître François Brouxel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée au Royaume-Uni, en date du 2 octobre 2003,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La société DEUTSCHE BANK AG LONDON est l'associée unique de la société STRUCTURED ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 7 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 405 du 7 juin 2000, modifiée par acte reçu par le prédit notaire Gérard Lecuit, en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 913 du 28 décembre 2000, modifiée par acte reçu par le prédit notaire Gérard Lecuit, en date du 11 décembre 2001 publié au Mémorial C, numéro 569 du 12 avril 2002.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 965 en date du 19 septembre 2003.

La comparante, représentée comme sus-mentionné, en sa qualité d'associée unique de la Société, a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique prend connaissance des conclusions du rapport du liquidateur, accepte les comptes de liquidation et accorde décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions au liquidateur Maître François Brouxel pour l'exécution de son mandat relatif à la liquidation de la Société ainsi qu'aux gérants de la Société pour la période du 1^{er} février 2003 au 13 août 2003.

Deuxième résolution

L'associée unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la société à responsabilité limitée STRUCTURED ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l. a cessé d'exister à partir de ce jour.

Troisième résolution

L'associée unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Dépenses

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à EUR 1.000.- (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, agissant ès-dite qualité, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Brouxel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 68, case 11.- Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 octobre 2003.

T. Metzler.

(067127.3/222/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

HARTBORG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 21, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.744.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 octobre 2003.

Signature.

(067374.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

MIRA-RIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 21, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.759.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 octobre 2003.

Signature.

(067376.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

DE SCHEFFLENGER SCHRAINER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 22, rue Denis Netgen.
R. C. Luxembourg B 42.525.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2003.

Signature.

(067379.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

IMMONET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 90.560.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

S. Delonnoy.

(067382.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

OLUNEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.407.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 20 octobre 2003

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de l'administrateur Mme Angela Cinarelli et nomme en son remplacement Mme Patricia Jupille.

2. L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDING LLC et nomme en son remplacement TOWERBEND LIMITED.

3. L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et Mme Sandrine Klusa, ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED avec date d'effet au 1^{er} octobre 2001 et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour OLUNEX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067386.3/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

TEAM-CONSTRUCT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 37.616.

Il résulte d'une notification faite à la société en date du 10 avril 2003 que le conseil d'administration ainsi que le commissaire aux comptes ont donné leur démission avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067395.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

CHEMIE FASER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.010.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Robert Reckinger, administrateur-délégué, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

- Maître Reginald Neuman, administrateur, docteur en droit, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

- Monsieur Emile Vogt, Administrateur, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067407.3/550/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

CAROCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.601.

L'an deux mille trois, le trente septembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAROCAR S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 64.601, constituée suivant acte reçu en date du 26 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 583 du 11 août 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 229 du 4 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Schroeder, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille deux cent vingt (1.220) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à six cent trente mille euros (€ 630.000,-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation:

- du projet de fusion daté du 12 mai 2003 prévoyant l'absorption de CAROCAR S.A. par la société anonyme de droit luxembourgeois ROSAFIN S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (la société absorbante), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de CAROCAR S.A. à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial C.

- des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, datés du 12 mai 2003, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange.

- du rapport écrit de l'expert indépendant unique, Monsieur Bernard Zeimet.

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la société CAROCAR S.A. par ROSAFIN S.A. aux conditions prévues par le projet de fusion et notamment par l'échange de toutes les actions de CAROCAR S.A. contre des actions nouvellement créées et émises de la société absorbante à raison de 0,98852 action nouvelle de la société absorbante et d'une soulte de 0,3844 EUR pour une action de CAROCAR S.A., transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de CAROCAR S.A. à la société absorbante et dissolution sans liquidation de CAROCAR S.A. comme conséquence de la fusion.

4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats du 1^{er} janvier 2001 jusqu'au jour de la présente assemblée.

5. Détermination du lieu de conservation des documents de CAROCAR S.A. pendant le délai légal.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve, sur base des documents suivants, le projet de fusion par absorption de CAROCAR S.A. par ROSAFIN S.A., tel que celui-ci a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 829 du 12 août 2003, conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales:

a) le projet de fusion;

b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion au 30 juin 2000, au 30 juin 2001 et au 30 juin 2002;

c) l'état comptable arrêté à la date du 31 mars 2003;

d) le rapport justificatif du conseil d'administration sur le projet de fusion et sur le rapport d'échange des actions, établi conformément à l'article 265 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales;

e) le rapport de l'expert indépendant, Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl, désigné par ordonnance de la Vice-Présidente du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, datée du 11 août 2003, établi conformément à l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée approuve les prédicts rapports sub d) et e).

Le rapport sub d), après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Le rapport sub e) est demeuré annexé au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ROSAFIN S.A., société absorbante, reçu ce jour par le notaire instrumentant.

Tous les actionnaires présents ou représentés confirment que les documents susvisés ont été tenus à leur disposition pendant les délais prescrits par la loi.

Deuxième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 259 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de réaliser la fusion par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée, à savoir CAROCAR S.A. à la société absorbante, ROSAFIN S.A., moyennant attribution aux actionnaires de la société absorbée d'actions de la société absorbante et d'une soulte.

Troisième résolution

L'assemblée décide que, nonobstant les dispositions de l'article 272 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la fusion produira les effets prévus à l'article 274 de la même loi à compter du 30 juin 2003, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de ladite loi sur les effets de la fusion à l'égard des tiers.

Toutes les opérations réalisées par la société CAROCAR S.A. depuis cette date sont considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la société absorbante.

Quatrième résolution

L'assemblée constate et approuve le fait que l'apport à la société absorbante a été fait sur base d'une situation comptable arrêtée au 31 mars 2003.

Cinquième résolution

L'assemblée approuve l'apport de tous les éléments actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante, conformément aux dispositions du projet de fusion.

En rémunération de l'apport de fusion, l'assemblée décide d'accepter l'attribution aux actionnaires de CAROCAR S.A.:

a) de 1.206 (mille deux cent six) actions sans désignation de valeur nominale nouvellement créées et émises de RO-SAFIN S.A., jouissant des mêmes droits que les actions anciennes, à raison de 0,98852 action nouvelle de ROSAFIN S.A. pour 1 action ancienne de CAROCAR S.A.;

b) d'une soulte totale de € 463,57 (quatre cent soixante-trois euros et cinquante-sept cents).

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes de CAROCAR S.A. pour l'exercice de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2001 à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de CAROCAR S.A. seront conservés dans le délai légal au siège de la société absorbante.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attesté l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbée ainsi que du projet de fusion.

Il résulte d'un certificat émis par la société CAROCAR S.A. en date de ce jour que les documents prescrits par l'article 267 (1) a), b), c), d) et e) de la loi sur les sociétés commerciales ont été tenus à la disposition des actionnaires dans le délai légal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: N. Schroeder, J.-R. Bartolini, I. Bressan, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, vol. 140S, fol. 87, case 12.— Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

M. Thyès-Walch.

(067219.3/233/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

FINANZ KANTOOR S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 35.004.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(067398.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

FINANZ KANTOOR S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 35.004.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2003

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

- Maître Jean Hoss, avocat, demeurant au 4, rue P. d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

- Maître Reginald Neuman, docteur en droit, demeurant au 179, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05823. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067401.3/550/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

**CAROFIN S.A., Société Anonyme,
(anc. ROSAFIN S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.618.

L'an deux mille trois, le trente septembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROSAFIN S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 64.618, constituée suivant acte reçu en date du 26 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 587 du 13 août 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 196 du 24 février 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Schroeder, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille deux cent vingt (1.220) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à six cent trente mille euros (€ 630.000,-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation:

- du projet de fusion daté du 12 mai 2003 prévoyant l'absorption par ROSAFIN S.A. de la société anonyme de droit luxembourgeois CAROCAR S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (la société absorbée), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société ROSAFIN S.A., ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial C,

- des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, datés du 12 mai 2003, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange,

- du rapport écrit de l'expert indépendant unique, Monsieur Bernard Zeimet.

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la société CAROCAR S.A. par ROSAFIN S.A. aux conditions prévues par le projet de fusion et par conséquent augmentation du capital social de ROSAFIN S.A. à concurrence de EUR 622.770,44 (six cent vingt-deux mille sept cent soixante-dix euros et quarante-quatre cents) pour porter le capital actuel de EUR 630.000,- (six cent trente mille euros) à EUR 1.252.770,44 (un million deux cent cinquante-deux mille sept cent soixante-dix euros et quarante-quatre cents), par l'émission de 1.206 (mille deux cent six) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

4. Attribution des nouvelles actions émises ainsi que d'une soulte de EUR 0,3844 par action nouvellement émise aux actionnaires de la société absorbée de manière strictement proportionnelle à leur participation respective dans le capital de la société absorbée, en contrepartie du transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société ROSAFIN S.A. et annulation pure et simple des actions de la société absorbée.

5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus.

6. Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de ROSAFIN S.A. approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

7. Changement de la dénomination sociale de ROSAFIN S.A. en CAROFIN S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve, sur base des documents suivants, le projet de fusion par absorption de CAROCAR S.A. par ROSAFIN S.A., tel que celui-ci a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 829 du 12 août 2003, conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales:

a) le projet de fusion;

- b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion au 30 juin 2000, au 30 juin 2001 et au 30 juin 2002;
- c) l'état comptable arrêté à la date du 31 mars 2003;
- d) le rapport justificatif du conseil d'administration sur le projet de fusion et sur le rapport d'échange des actions, établi conformément à l'article 265 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales;
- e) le rapport de l'expert indépendant, Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl, désigné par ordonnance de la Vice-Présidente du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, datée du 11 août 2003, établi conformément à l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée approuve les prédicts rapports sub d) et e).

Les rapports sub d) et e), après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Tous les actionnaires présents ou représentés confirment que les documents susvisés ont été tenus à leur disposition pendant les délais prescrits par la loi.

Deuxième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 259 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de réaliser la fusion par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée, à savoir CAROCAR S.A. à la société absorbante, ROSAFIN S.A., moyennant attribution aux actionnaires de la société absorbée d'actions de la société absorbante et d'une soulte.

Troisième résolution

L'assemblée décide que, nonobstant les dispositions de l'article 272 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la fusion produira les effets prévus à l'article 274 de la même loi à compter du 30 juin 2003, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de ladite loi sur les effets de la fusion à l'égard des tiers.

Toutes les opérations réalisées par les sociétés absorbées depuis cette date sont considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la société absorbante.

Quatrième résolution

L'assemblée constate et approuve le fait que les apports à la société absorbante ont été faits sur base d'une situation comptable arrêtée au 31 mars 2003.

Cinquième résolution

L'assemblée approuve l'apport de tous les éléments actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante, conformément aux dispositions du projet de fusion.

En rémunération de l'apport de fusion, l'assemblée décide d'augmenter le capital social de ROSAFIN S.A. à concurrence de € 622.770,44 (six cent vingt-deux mille sept cent soixante-dix euros et quarante-quatre cents) pour le porter de son montant actuel de € 630.000,- (six cent trente mille euros) à € 1.252.770,44 (un million deux cent cinquante-deux mille sept cent soixante-dix euros et quarante-quatre cents) et d'attribuer aux actionnaires de CAROCAR S.A., de manière strictement proportionnelle à leur participation respective dans le capital de cette société:

- a) 1.206 (mille deux cent six) actions sans désignation de valeur nominale nouvellement créées et émises de ROSAFIN S.A., jouissant des mêmes droits que les actions anciennes;
- b) une soulte totale de € 463,57 (quatre cent soixante-trois euros et cinquante-sept cents).

Sixième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante-deux mille sept cent soixante-dix euros et quarante-quatre cents (1.252.770,44), représenté par deux mille quatre cent vingt-six (2.426) actions sans désignation de valeur nominale.»

Septième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de ROSAFIN S.A. en CAROFIN S.A. et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de CAROFIN S.A.».

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attesté l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante ainsi que du projet de fusion.

Il résulte d'un certificat émis par la société absorbante en date de ce jour que les documents prescrits par l'article 267 (1) a), b), c), d) et e) de la loi sur les sociétés commerciales ont été tenus à la disposition des actionnaires dans le délai légal.

Frais

Le montant des frais incombant à la société absorbante en raison des présentes est estimé à deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: J.-R. Bartolini, N. Schroeder, I. Bressan, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, vol. 140S, fol. 88, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

M. Thyès-Walch.

(067228.3/233/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

VANGUARD TRADEMARK HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 96.320.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the seventh of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered at the Trade and Companies Register, having its registered office at 46/A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

here represented by Mrs Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on October 7th, 2003.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights for its own account or for the account of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of VANGUARD TRADEMARK HOLDINGS.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. In case of several managers, the sole partner, or as the case may be, the partners, may decide that they shall be named «A Manager» or «B Manager».

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on January 1, and ends on December 31.

Art. 22. Each year on December 31, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2003.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred Euros.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46/A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. The following person is appointed manager of the Company for an indefinite period:

VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered at the Trade and Companies Register, having its registered office at 46/A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés, ayant son siège social à 46/A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ici représenté par Madame Katia Gauzès, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le sept octobre 2003.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a également pour objet (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou tout autre moyen, ainsi que la cession par vente, échange ou tout autre moyen de droits de propriété intellectuelle ou industrielle, (ii) la concession de licence sur ces droits de propriété intellectuelle ou industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle ou industrielle pour son propre compte ou pour le compte de sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement des participations ou lesquelles font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimée utile pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de VANGUARD TRADEMARK HOLDINGS.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique ou les associés peuvent décider de les appeler «Gérant A» ou «Gérant B».

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant B.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures (24) avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46/A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés, ayant son siège social à 46/A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Gauzès, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 75, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

J. Elvinger.

(067323.3/211/338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

MOREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.168.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2003

1. Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000 ont été approuvés.
2. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2000 ont été approuvés.
3. Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.
4. INTERNATIONAL NET LIMITED, Bahamas a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période de 6 ans à partir de l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067710.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

PROVIDENCE GENERALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.240.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067421.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

PROVIDENCE GENERALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.240.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067420.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

PROVIDENCE GENERALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.240.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AJ05145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067419.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

PROVIDENCE GENERALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.240.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067418.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

OMNIUM VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 80.601.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067426.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

OMNIUM VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 80.601.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067424.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SCHMITZ HABITATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4545 Differdange, 1A, rue Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 42.636.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 24 octobre 2003.

SCHMITZ HABITATION, S.à r.l.

Signature

(067430.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SCHMITZ HABITATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4545 Differdange, 1A, rue Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 42.636.

—
Le bilan au 27 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 24 octobre 2003.

SCHMITZ HABITATION, S.à r.l.

Signature

(067431.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

MEDITERRANEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 51, rue de Bascharage.
R. C. Luxembourg B 39.997.

—
Le bilan au 18 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hautcharage, le 24 octobre 2003.

MEDITERRANEA, S.à r.l.

Signature

(067429.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

PARC-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange, 23, rue Adolphe Krieps.
R. C. Luxembourg B 46.677.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 24 octobre 2003.

PARC-IMMO, S.à r.l.

Signature

(067433.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

CABINET FISCAL MODUGNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue J.-P. Michels.
R. C. Luxembourg B 81.929.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2003.

CABINET FISCAL MODUGNO S.A.

Signature

(067434.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.047.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the twenty-ninth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Linda Korpel, employee residing in Munsbach.

«the proxy»

acting as a special proxy of FIQ - TRADING, MARKETING, SERVICOS E CONSULTORES, LDA, a company organized and existing under the laws of Portugal having its registered office at rua Dr. Fernão de Ornelas, n° 35, 3° direito, freguesia da Sé, Concelho do Funchal;

«the principal»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the company SL INTERNATIONAL, S.à r.l., having its statutory seat at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange on October 26, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 431 of June 12, 2001, inscribed at R. C. B 79.047.

II.- That the capital of the corporation SL INTERNATIONAL, S.à r.l., is fixed at USD 640,000.- (six hundred and forty thousand US Dollars) represented by 6,400 (six thousand four hundred) shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred US Dollars) each, all fully paid-up;

III.- That the principal, FIQ - TRADING, MARKETING, SERVICOS E CONSULTORES, LDA, declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of SL INTERNATIONAL, S.à r.l.

IV.- That the principal acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company as its business activity has ceased;

V.- That the principal declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Linda Korpel, employée privée, demeurant à Munsbach,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de FIQ - TRADING, MARKETING, SERVICOS E CONSULTORES, LDA, société régie par le droit portugais avec siège rua Dr. Fernão de Ornelas, n° 35, 3° direito, freguesia da Sé, Concelho do Funchal, Portugal;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée SL INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, a été constituée au Luxembourg par acte du 26 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 431 du 12 juin 2001, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79.047.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée SL INTERNATIONAL, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à USD 640.000.- (six cent quarante mille US dollars) représenté par 6.400 (six mille quatre cents) parts de USD 100.- (cent US Dollars), chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant FIQ - TRADING, MARKETING, SERVICOS E CONSULTORES, LDA déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société SL INTERNATIONAL, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, dont les activités ont cessé.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, vol. 140S, fol. 86, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

J. Elvinger.

(067399.3/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

BAUEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 67, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 29.409.

L'an deux mille trois, le neuf octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Gilbert Thein, ingénieur-technique, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 37, rue Useldinger;
2. Monsieur Gilbert Ballini, architecte diplômé, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 51, rue Useldinger, ici représenté par Monsieur Gilbert Thein, prénommé, en vertu d'un procuration sous seing privé ci-annexée;
3. Monsieur Roger Pitt, architecte diplômé, demeurant à L-1469 Luxembourg, 44, rue Ermesinde, ici représenté par Monsieur Gilbert Thein, prénommé, en vertu d'un procuration sous seing privé ci-annexée.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société BAUEN, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4030 Esch-sur-Alzette, 67, rue Zénon Bernard,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 29.409,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 68 du 18 mars 1989,

au capital d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par cinquante parts sociales (50) d'une valeur nominale de vingt-cinq mille francs (25.000,-) chacune.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 401 du 20 août 1996.

Les prédits comparants déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et ils prennent à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Ils prennent connaissance du rapport du liquidateur.

Lecture est donnée du rapport du liquidateur.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

2. Adoptant les conclusions de ce rapport, ils donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, de sa gestion de liquidateur de la société et au gérant de la société.

3. Ils prononcent la clôture de la liquidation et constate que la société à responsabilité limitée BAUEN, S.à r.l., ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, a définitivement cessé d'exister.

Ils décident en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé. G. Thein, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2003, vol. 892, fol. 35, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2003.

F. Kessler.

(068064.3/219/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

PARC-IMMO GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Krieps.
R. C. Luxembourg B 54.341.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Differdange, le 20 octobre 2003.

PARC-IMMO GESTION, S.à r.l.

Signature

(067436.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SOCIETE INTERREGIONALE CARITAS G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg D 8.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Signature.

(067472.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

EURO STONE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 81.010.

L'an deux mille trois, le treize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO STONE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de scission reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 10 octobre 2001, numéro 864.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé (conversion en euro) en date du 30 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 31 juillet 2002, numéro 1150.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant à B-Arlon.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quinze mille (15.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2.- Le cas échéant, nomination de Monsieur Ludo Tony Vanruten comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

4.- Transfert du siège social de Luxembourg, 15, rue de la Chapelle à Borgloon, 7, Kortestraat.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Ludo Tony Vanruten, demeurant à Dr. Willemsstraat, 28, B-3500 Hasselt.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle à B-3840 Borgloon, 7, Kortestraat,

et de demander la radiation de la Société du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

L'assemblée décide que la société adoptera la nationalité belge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Hornick, A. Uhl, P. Ponsard, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 mai 2003, vol. 424, fol. 48, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juin 2003.

H. Hellinckx.

(068059.3/242/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

MMI INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 68.881.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de
MMI INDUSTRIES, S.à r.l. qui s'est tenue le 16 octobre 2003*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de MMI INDUSTRIES, S.à r.l. («La Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2003, et ce pour une durée illimitée,
- de confirmer que chaque gérant a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, conformément à l'article 12 des statuts.

Les gérants sont désormais:

- Monsieur Tim van Dijk,
- MMI INDUSTRIES GP LLC,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067492.3/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

LARANAGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 46.132.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(067696.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SPRING MULTIPLE 2000 B S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 75.779.

RECTIFICATIF

L'an deux mille trois, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu de résolutions prises lors de la réunion des gérants en date du 21 juillet 2003 par SPRING MULTIPLE, S.à r.l., Gérant Commandité de SPRING MULTIPLE 2000 B S.C.A., copie du procès-verbal de ladite réunion des gérants, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) Que la société SPRING MULTIPLE 2000 B S.C.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 75.779, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mai 2000, publié au Mémorial C, numéro 647 du 11 septembre 2000.

II) Que les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juin 2001, publié au Mémorial C, numéro 1243 du 28 décembre 2001.

III) Qu'il y a lieu de rectifier l'acte de constatation d'augmentation de capital reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 676 du 25 août 2001, pour les raisons suivantes:

- Le Gérant Commandité a noté une erreur commise lors de ses décisions prises le 28 décembre 2000 aux fins d'augmenter le capital social de la société.

- Il a été décidé d'émettre cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (178.882) actions nouvelles de commanditaire de classe A, réservées aux souscripteurs chiliens et quatre-vingt mille deux cent vingt-quatre (80.224) actions nouvelles de commanditaire de classe C, réservées aux souscripteurs anglais.

- Il s'est avéré que les chiffres pour les classes respectives ont été confondus, alors qu'il y aurait dû y avoir une émission de quatre-vingt mille deux cent vingt-quatre (80.224) actions nouvelles de commanditaire de classe A et de cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (178.882) actions nouvelles de commanditaire de classe C, et de fait la société a considéré avoir émis en réalité quatre-vingt mille deux cent vingt-quatre (80.224) actions nouvelles de commanditaire de classe A et cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (178.882) actions nouvelles de commanditaire de classe C, et a tenu son registre de cette manière.

Le résultat de ces erreurs est que le chiffre total du capital social et des primes, ainsi que le nombre total des actions toutes classes confondues n'est pas affecté, mais seulement la répartition des actions dans les classes A et C.

IV) Soucieux de redresser cette erreur, le Gérant Commandité, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il y a lieu de rectifier dans l'acte de constatation d'augmentation de capital du 28 décembre 2000 les expressions «cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (178.882) actions nouvelles de commanditaire de classe A» par «quatre-vingt mille deux cent vingt-quatre (80.224) actions nouvelles de commanditaire de classe A» et «quatre-vingt mille deux cent vingt-quatre (80.224) actions nouvelles de commanditaire de classe C» par «cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (178.882) actions nouvelles de commanditaire de classe C»;

et que par conséquent l'article 5, alinéa premier des statuts coordonnés est à rectifier en conséquence et aura la teneur suivante (les autres alinéas demeurant inchangés):

«La Société a un capital émis de trois cent cinquante-six mille six euros vingt-cinq cents (356.006,25 EUR) divisé en:

- vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (24.798) Actions de Commandité détenues par le Gérant Commandité (ci-après «les Actions de Gérant Commandité»),

- quatre-vingt mille cinq cent cinquante-six (80.556) Actions de Commanditaire de classe A et

- cent soixante-dix-neuf mille quatre cent cinquante et une (179.451) Actions de Commanditaire de classe C, ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

En plus du capital émis, une prime d'émission totale de deux millions deux cent soixante-quinze mille soixante et un euros vingt-cinq cents (2.275.061,25 EUR) a été payée sur les Actions de Commanditaire».

Partant, réquisition est faite de rectifier ces erreurs partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, vol. 140, fol. 76, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

P. Frieders.

(067438.3/212/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

ASHFORD SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 2,178,840,900.-.**Registered office: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.487.

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth of September.
Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

here represented by Mrs Linda Korpel, lawyer, with professional address in Metz, France, by virtue of a proxy given on September 29th, 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the only shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of ASHFORD SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 78.487, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 24th, 2000, published in the Mémorial, Recueil C dated April 26, 2001, n° 306. The by-laws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 15th, 2000, published in the Mémorial, Recueil C dated July 20, 2001, n° 554.

II. The appearing party, represented as above stated, declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1) Cancellation of the par value of the Company's shares;

2) Convert the Company's share capital from euro into United States dollars with economic effect as at September 27th, 2003 and using the exchange rate of EUR 1.=USD 1,1487 as at the closing day of September 26th, 2003, the present share capital of EUR 2,178,840,900.- (two billion one hundred seventy-eight million eight hundred forty thousand nine hundred euro) being replaced by a share capital of USD 2,502,834,541.- (two billion five hundred and two million eight hundred thirty-four thousand five hundred forty-one United States Dollars);

3) Decrease the Company's share capital by an amount of USD 41.- (forty-one United States Dollars) in order to lower it from its present amount of USD 2,502,834,541.- down to USD 2,502,834,500.- (two billion five hundred and two million eight hundred thirty-four thousand five hundred United States Dollars) without cancellation of shares;

4) Re-establishment of a par value in the amount of USD 100.- (one hundred United States Dollars) per share, thus leaving a share capital amounting to USD 2,502,834,500.- represented by 25,028,345 (twenty-five million twenty-eight thousand three hundred forty-five) shares having a par value of USD 100.- each;

5) Subsequent amendment of the Article 6 of the by-laws to give it henceforth the following content:

«**Art. 6.** The share capital is set at USD 2,502,834,500.- (two billion five hundred and two million eight hundred thirty-four thousand five hundred United States Dollars) represented by 25,028,345 (twenty-five million twenty-eight thousand three hundred forty-five) class A shares of a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.»

6) Amendment of the Company's accounting year, the current accounting year started on January 1st, 2003 will end on September 26th, 2003;

7) Subsequent amendment of the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

«**Art. 15.** The Company's financial year starts on September 27th and ends on September 26th of each year.»

8) Decision to amend the third paragraph of the article 17 of the by-laws introducing the possibility for the Company to distribute an interim dividend to give it henceforth the following content:

«**Art. 17. § 3.** The board of managers may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend shall not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and any sums to be allocated to the statutory reserve established by Law or by these Articles.»

9) Miscellaneous.

III. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to cancel the par value of the Company's shares.

Second resolution

The sole shareholder resolved to convert the Company's share capital from euro into United States dollars with economic effect as at September 27th, 2003 and using the exchange rate of EUR 1.=USD 1,1487 as at the closing day of September 26th, 2003, the present share capital of EUR 2,178,840,900.- (two billion one hundred seventy-eight million eight hundred forty thousand nine hundred euro) being replaced by a share capital of USD 2,502,834,541.- (two billion five hundred and two million eight hundred thirty-four thousand five hundred forty-one united states dollars);

Third resolution

The sole shareholder resolved to decrease the Company's share capital by an amount of USD 41.- (forty-one United States Dollars) in order to lower it from its present amount of USD 2,502,834,541.- down to USD 2,502,834,500.- (two

billion five hundred and two million eight hundred thirty-four thousand five hundred United States Dollars) without cancellation of shares.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to re-establish a par value in the amount of USD 100.- (one hundred United States Dollars) per share, thus leaving a share capital amounting to USD 2,502,834,500.- represented by 25,028,345 (twenty-five million twenty-eight thousand three hundred forty-five) shares having a par value of USD 100.- each.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to amend the article 6 amendment of the Article 6 of the by-laws to give it henceforth the following content:

«**Art. 6.** The share capital is set at USD 2,502,834,500.- (two billion five hundred and two million eight hundred thirty-four thousand five hundred United States Dollars) represented by 25,028,345 (twenty-five million twenty-eight thousand three hundred forty-five) class A shares of a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.»

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to amend the financial year end of the Company from December 31 to September 26th, in such a way that the first closing for the amended financial year will take place on September 26, 2003.

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to amend the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

«**Art. 15.** The Company's financial year starts on September 27th and ends on September 26th of the following year.»

Eighth resolution

The sole shareholder resolved to amend the third paragraph of the by-laws introducing the possibility for the Company to distribute an interim dividend, to give it henceforth the following content:

«**Art. 17 § 3.** The board of managers may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend shall not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and any sums to be allocated to the statutory reserve established by Law or by these Articles.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ici représenté par Mme Linda Korpel, juriste, de résidence à Metz (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 septembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ASHFORD SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., («la Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C du 26 avril 2001, n° 306. Les statuts de la Société ont été modifié par acte du notaire instrumentant en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C du 20 juillet 2001, n° 554.

II. La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'agenda ci-après:

Ordre du jour:

1) Suppression de la valeur nominale des actions de la Société;

2) Conversion du capital social de euro en dollars des Etats-Unis avec effet économique au 27 septembre 2003 utilisant le taux de change EUR 1,-=USD 1,1487 à la clôture du 26 septembre 2003, le capital social actuel s'élevant à EUR 2.178.840.900.- (deux milliards cent soixante-dix-huit millions huit cent quarante mille neuf cents euros), il sera remplacé par un capital social d'un montant de USD 2.502.834.541,- (deux milliards cinq cent deux millions huit cent trente-quatre mille cinq cent quarante et un dollars des Etats-Unis);

3) Diminution du capital social d'un montant de USD 41,- (quarante et un Dollars des Etats-Unis) afin de la porter de son montant actuel de USD 2.502.834.541,- à un montant de USD 2.502.834.500,- (deux milliards cinq cent deux millions huit cent trente-quatre mille cinq cents Dollars des Etats-Unis) sans annulation d'actions;

4) Rétablissement d'une valeur nominale d'un montant de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis) par action, obtenant ainsi un capital social de USD 2.502.834.500,- représenté par 25.028.345 (vingt-cinq millions vingt-huit mille trois cent quarante-cinq) actions d'une valeur nominale de USD 100,- chacune;

5) Modification subséquente de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social s'élève à USD 2.502.834.500,- (deux milliards cinq cent deux millions huit cent trente-quatre mille cinq cents dollars des Etats-Unis) représenté par 25.028.345 (vingt-cinq millions vingt-huit mille trois cent quarante-cinq) actions de catégorie A d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis) chacune.»

6) Modification de la clôture de l'exercice social, l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2003 devant s'achever le 26 septembre 2003;

7) Modification subséquent de l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15** L'exercice social débute le 27 septembre et s'achève le 26 septembre de l'année suivante, chaque année.»

8) Modification de l'article 17 alinéa 3 des statuts afin d'introduire la possibilité de verser un dividende intérimaire, cet article devant par conséquent avoir la teneur suivante:

«**Art. 17 § 3.** Le Conseil de Gérance peut décider de payer un dividende intérimaire sur base de comptes préparés par les gérants montrant que des fonds suffisants sont à la disposition de la Société, étant entendu que le montant à distribuer par voie de dividende intérimaire ne puisse pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des résultats reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et de toute somme devant être allouée à une réserve légale prévue par la Loi ou à toute autre réserve établie par les statuts.»

9) Divers.

III. La comparante a requis le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de euro en dollars des Etats-Unis avec effet économique au 27 septembre 2003 utilisant le taux de change EUR 1,-=USD 1,1487 à la clôture du 26 septembre 2003, le capital social actuel s'élevant à EUR 2.178.840.900,- (deux milliards cent soixante-dix-huit millions huit cent quarante mille neuf cents Euros), il sera remplacé par un capital social d'un montant de USD 2.502.834.541,- (deux milliards cinq cent deux millions huit cent trente-quatre mille cinq cent quarante et un Dollars des Etats-Unis).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social d'un montant de USD 41,- (quarante et un Dollars des Etats-Unis) afin de le ramener de son montant actuel de USD 2.502.834.541,- à un montant de USD 2.502.834.500,- (deux milliards cinq cent deux millions huit cent trente-quatre mille cinq cents Dollars des Etats-Unis) sans annulation d'actions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de rétablir une valeur nominale d'un montant de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis) par action, obtenant ainsi un capital social de USD 2.502.834.500,- représenté par 25.028.345,- (vingt-cinq millions vingt-huit mille trois cent quarante-cinq) actions d'une valeur nominale de USD 100,- chacune;

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social s'élève à USD 2.502.834.500,- (deux milliards cinq cent deux millions huit cent trente-quatre mille cinq cents Dollars des Etats-Unis) représenté par 25.028.345 (vingt-cinq millions vingt-huit mille trois cent quarante-cinq) actions de catégorie A d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis) chacune.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier la clôture de l'exercice social, l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2003 devant s'achever le 26 septembre 2003.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15** L'exercice social débute le 27 septembre et s'achève le 26 septembre de l'année suivante, chaque année.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 alinéa 3 des statuts afin d'introduire la possibilité de verser un dividende intérimaire, cet article devant par conséquent avoir la teneur suivante:

«**Art. 17 § 3.** Le Conseil de Gérance peut décider de payer un dividende intérimaire sur base de comptes préparés par les gérants montrant que des fonds suffisants sont à la disposition de la Société, étant entendu que le montant à distribuer par voie de dividende intérimaire ne puisse pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des résultats reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et de toute somme devant être allouée à une réserve légale prévue par la Loi ou à toute autre réserve établie par les statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, vol. 140S, fol. 86, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

J. Elvinger.

(067425.3/211/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SIDE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 96.369.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze octobre.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société anonyme YDEOS HOLDING S.A., avec siège social à L-4751 Pétange, 165a, route de Longwy, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Luc Delbrassinne, administrateur de société, demeurant à Lasne (Belgique);

2.- Monsieur Luc Delbrassinne, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination SIDE GROUP S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Pétange. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des actionnaires prise en assemblée générale extraordinaire et à l'intérieur de la même localité par décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Des certificats d'actions peuvent être émis en coupures de 1, 2 ou plusieurs actions, au choix du propriétaire.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Avec l'approbation du réviseur et en respectant les dispositions légales des dividendes intérimaires peuvent être payées par le conseil d'administration.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de l'administrateur-délégué et d'un des administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les activités de la société ou d'une certaine branche de la société à un ou plusieurs directeurs, ou donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires à désigner par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. Chaque année, il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1.- La société anonyme YDEOS HOLDING S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Monsieur Luc Delbrassinne, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Luc Delbrassinne, administrateur de société, né à Bruxelles (Belgique), le 21 juillet 1951, demeurant à B-1380 Lasne, 13, Wagram;
- b) Madame Dominique Elisabeth Marie Gerstmans, administrateur de société, née à Montreal (Canada), le 19 juillet 1958, demeurant à B-1380 Lasne, 13, Wagram;
- c) Monsieur David Delbrassinne, architecte, né à Bruxelles (Belgique), le 22 mai 1973, demeurant à B-1332 Rixensart, 105, rue du Cerf.

Monsieur Luc Delbrassinne et Madame Dominique Elisabeth Marie Gerstmans, prénommés, sont nommés administrateurs-délégués.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un des administrateurs-délégués et d'un des administrateurs ou par la signature individuelle d'un des administrateurs-délégués.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2009.

Troisième résolution

A été nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-4751 Pétange, 165a, route de Longwy, inscrite au RCSL sous le numéro B 50.577.

Le commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2009.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-4751 Pétange, 165a, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: L. Delbrassinne, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 16 octobre 2003, vol. 427, fol. 70, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 octobre 2003.

A. Weber.

(068177.3/236/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

PELOPS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 36.599.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2003

Conformément à l'article 100 sur les sociétés commerciales, il a été voté la continuité des activités de la société, malgré une perte cumulée supérieure aux trois quarts du capital social.

Pour PELOPS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067687.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

DUNWYCH ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 71.498.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de
DUNWYCH ACQUISITION COMPANY, S.à r.l. qui s'est tenue le 16 octobre 2003*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de DUNWYCH ACQUISITION COMPANY, S.à r.l. («La Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de Monsieur Tim van Dijk, demeurant au 5, rue Jean Schaak, L-2563 Luxembourg, comme gérant C de la société avec effet au 1^{er} juillet 2003, et ce pour une durée illimitée,

Les gérants sont désormais:

- Monsieur William Benjamin, Gérant A,
- Monsieur Maurice M. Benady, Gérant B,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Gérant C,
- Tim van Dijk, Gérant C.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant C

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067495.3/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

MMI INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 83.608.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de
MMI INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l. qui s'est tenue le 16 octobre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de MMI INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l. («La Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de Monsieur Tim van Dijk, demeurant au 5, rue Jean Schaak, L-2563 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet, et ce pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
- T.C.G. GESTION S.A.
- Monsieur Tim van Dijk,

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067502.3/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

ISFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.154.

—
Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 9 octobre 2003 que:

Etant donné que le terme des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes est échu, l'Assemblée a renouvelé le mandat de deux des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sortants, à savoir:

Administrateurs

- Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, né à Ajaccio (Corse) le 9 juillet 1955, demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Carlo Iantaffi, employé privé, né à Roma (Italie), le 7 avril 1961, demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

En remplacement de Monsieur Raffaele Gentile qui a terminé son mandat d'Administrateur a été décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé né à Novara (Italie) le 4 septembre 1963, demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Commissaire aux Comptes

- Monsieur Claude Weis, Comptable, né à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 mars 1960 demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(067726.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

AP HMGT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 75.018.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de
AP HMGT HOLDING, S.à r.l. qui s'est tenue extraordinairement le 16 octobre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de AP HMGT HOLDING, S.à r.l. («La Société»), qui s'est tenue le 16 octobre 2003, il a été décidé comme suit:

- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., située au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant B de la société avec effet au 1^{er} juillet 2003. Sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- William S. Benjamin, Gérant A,
- Lee Stuart Neibart, Gérant A,
- Monsieur Tim van Dijk, Gérant B,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Gérant B.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant B

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067497.3/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 57.147.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05291A, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Signature.

(067666.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 57.147.

EXTRAIT

Les actionnaires décident de remplacer l'administrateur-délégué Madame Sylvie Allen-Petit par la société KITZ S.A. en tant qu'administrateur avec effet au 2 mai 2003. Monsieur Marc Schintgen a accepté la fonction d'administrateur-délégué avec effet à la même date. Les mandats ont une durée de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2005. Les actionnaires accordent décharge pleine et entière à Madame Sylvie Allen-Petit pour l'exécution de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067683.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SFERBEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.254.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ02968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour la société

Signature

(067651.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SFERBEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.254.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ02976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour la société

Signature

(067653.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SFERBEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.254.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ02982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour la société

Signature

(067661.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

ALFA BLINDSYSTEM S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.
R. C. Luxembourg B 96.370.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the second of October.

Before Us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

1.- The company OAK S.A., having its registered office in Victoria, Mahé (Republic of Seychelles), Francis Rachel Street, Oliaji Trade Centre, First Floor, Suite 13,

here represented by Mrs Claire Medlyn, accountant, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 25th, 2003;

2.- The company YEW S.A., having its registered office in Victoria, Mahé (Republic of Seychelles), Francis Rachel Street, Oliaji Trade Centre, First Floor, Suite 13,

here represented by Mr Neil Medlyn, company director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 25th, 2003.

The two proxies, after being signed *ne varietur* by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of ALFA BLINDSYSTEM S.A.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The Board of Directors shall also have the right to set up subsidiaries, agencies, branch offices or representative offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the representative of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition, holding and the assignment, as well as the licensing and the sublicensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds.

The Company may act as licensee and licensor and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general partner with unlimited liability for all debts and obligations of limited partnerships or similar corporate structures.

The Company shall have further as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, advances, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (€ 31,000), divided in three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred euro (€ 100) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the second Friday of the month of May, at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2004.

2) The first general meeting will be held in the year 2005.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) The company OAK S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2) The company YEW S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

All the shares have been entirely paid up, so that the amount of thirty-one thousand euro (€ 31,000) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand eight hundred euro (€ 1,800).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Neil Medlyn, company director, born in Falmouth (England), on May 19th, 1953, professionally residing in L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière;

b) Mr René Demoulin, director, born in Rachecourt (Belgium), on October 28th, 1952, professionally residing in L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière;

c) Mr Paul Barker, director, born in Irvine (Scotland) on June 4th, 1962, professionally residing in L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.

3.- Has been appointed statutory auditor:

The company FIDUCIAIRE RESSOURCE S.A., having its registered office in L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière, registered in the R.C.S.L. under the number B 47.015.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.

5.- The registered office of the company is established in L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société OAK S.A., ayant son siège social à Victoria, Mahé (République des Seychelles), Francis Rachel Street, Oliaji Trade Centre, First Floor, Suite 13,

ici représentée par Madame Claire Medlyn, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2003;

2.- La société YEW S.A., ayant son siège social à Victoria, Mahé (République des Seychelles), Francis Rachel Street, Oliaji Trade Centre, First Floor, Suite 13,

ici représentée par Monsieur Neil Medlyn, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2003.

Les deux procurations, après avoir été paraphées 'ne varietur' par toutes les parties et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de ALFA BLINDSYSTEM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration de la société pourra décider de la création de filiales, agences, succursales ou bureaux aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de tous genres de droits intellectuels, y compris sans limitation, de marques déposées, de droits d'auteur, de brevets et de licences de toutes sortes.

La société peut agir comme détenteur ou émetteur de licences et peut effectuer toutes opérations qui sont utiles ou nécessaires pour gérer, développer et profiter de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.

La société peut en plus garantir, accorder des emprunts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupement de sociétés de la société.

La société peut en plus agir comme partenaire général, avec responsabilité illimitée, pour toutes créances et obligations de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés à structures semblables.

La société a en plus pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, avances, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social ou à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) The company OAK S.A., prénommée, cent cinquante-cinq actions 155

2) The company YEW S.A., prénommée, cent cinquante-cinq actions 155

Total: trois cent dix actions 310

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille huit cents euros (€ 1.800).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Neil Medlyn, administrateur de sociétés, né à Falmouth (Angleterre) le 19 mai 1953, demeurant professionnellement à L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière;

b) Monsieur René Demoulin, administrateur de sociétés, né à Rachecourt (Belgique), le 28 octobre 1952, demeurant professionnellement à L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière;

c) Monsieur Paul Barker, administrateur de sociétés, né à Irvine (Ecosse), le 4 juin 1962, demeurant professionnellement à L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE RESSOURCE S.A., ayant son siège social à L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 47.015.

4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2009.

5.- Le siège social est fixé à L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Medlyn, N. Medlyn, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 octobre 2003, vol. 427, fol. 69, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 octobre 2003.

A. Weber.

(068178.3/236/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

BAYPOINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.933.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 13 octobre 2003 que:

Etant donné que le terme des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes deux des Administrateurs sortants, à savoir:

Administrateurs

- Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, né à Ajaccio (Corse) le 9 juillet 1955, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Carlo Iantaffi, employé privé, né à Roma (Italie), le 7 avril 1961, demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

En remplacement de Monsieur Raffaele Gentile qui a terminé son mandat d'Administrateur a été décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur:

- Madame Marie-Louise Schmit, employée privée née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 août 1959, demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Commissaire aux Comptes

- Monsieur Claude Weis, Comptable, né à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 mars 1960 demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(067729.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

TECHNEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1353 Howald, 28, rue Père Conrad.
R. C. Luxembourg B 50.545.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Signature.

(067664.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

TECHNEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1353 Howald, 28, rue Père Conrad.
R. C. Luxembourg B 50.545.

EXTRAIT

Les actionnaires décident de nommer la société GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. en tant que nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Robert Zahlen avec effet au 20 juillet 2003. Le mandat de GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. a une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2008. Ils accordent décharge pleine et entière à Monsieur Robert Zahlen pour l'exécution de son mandat.

Ensuite les actionnaires décident de renouveler les mandats des administrateurs-délégués actuels, soit de Madame Claudia Vander Elst et de Monsieur Marc Schintgen, et du commissaire aux comptes Madame Ingrid Hoolants pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067672.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

MEADOWOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 77.058.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067773.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

MEADOWOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 77.058.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067774.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

MARIAL IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.
R. C. Luxembourg B 35.756.

L'an deux mille trois, le quatorze octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Strassen sous la dénomination de MARIAL IMMOBILIERE S.A., R. C. Luxembourg B 35.756, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 215 du 15 mai 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juin 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 223 du 8 février 2002.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Moritz Lemaire, directeur, avec adresse professionnelle au Parc d'Activité Gadderscheier, L-4501 Differdange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingt cents (EUR 24,80) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation du transfert du siège social au Parc d'Activité Gadderscheier, L-4501 Differdange.
2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 3 des statuts.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale confirme le transfert du siège social de la Société du 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, au Parc d'Activité Gadderscheier, L-4501 Differdange.

En conséquence, la première phrase de l'article 3 des statuts est modifiée pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Première phrase.** Le siège social de la Société est établi à Differdange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Lemaire, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 140S, fol. 100, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(067408.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

MARIAL IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.
R. C. Luxembourg B 35.756.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1322 du 14 octobre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(067409.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

L'IMMOBILIERE DU QUARTIER K S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.

R. C. Luxembourg B 35.755.

L'an deux mille trois, le quatorze octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Strassen sous la dénomination de L'IMMOBILIERE DU QUARTIER K S.A., R. C. Luxembourg B N° 35.755, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 216 du 16 mai 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juin 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 223 du 8 février 2002.

La séance est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Monsieur Moritz Lemaire, directeur, avec adresse professionnelle au Parc d'Activité Gadderscheier, L-4501 Differdange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation du transfert du siège social au Parc d'Activité Gadderscheier, L-4501 Differdange.
2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 3 des statuts.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale confirme le transfert du siège social de la Société du 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, au Parc d'Activité Gadderscheier, L-4501 Differdange.

En conséquence, la première phrase de l'article 3 des statuts est modifiée pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Première phrase.** Le siège social de la Société est établi à Differdange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Lemaire, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 140, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(067405.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

L'IMMOBILIERE DU QUARTIER K S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.

R. C. Luxembourg B 35.755.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1323 du 14 octobre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(067406.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 40.140.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Signature.

(067667.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 40.140.

EXTRAIT

En remplacement de Madame Sylvie Allen, démissionnaire de son poste d'administrateur pour convenance personnelle, la société TECHNEW S.A. est nommée au poste d'administrateur de la société pour une durée de 4 ans avec effet au 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067677.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

FIPARIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 45.343.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(067699.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

GENUS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.685.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Pour GENUS HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(067728.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

GENUS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.685.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Pour GENUS HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(067731.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

ACCIONAIRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 68.434.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(067701.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

PELOPS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 36.599.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(067705.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

VOUSTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 83.275.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(067708.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

BEI DER BLUMMENHEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 48, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 83.160.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Signature.

(067716.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

CONSTRUCTION ECLAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3622 Kayl, 16, rue Dideschpont.
R. C. Luxembourg B 92.768.

Cession de parts sociales

Le soussigné,

Monsieur Da Silva Santos José, demeurant à L-3622 Esch-sur-Alzette, 125, rue de l'Alzette, agissant en sa qualité d'associé de la société CONSTRUCTION ECLAIR, S.à r.l., siégeant à L-3622 Kayl, 16, rue Dideschpont, société constituée suivant acte reçu par M^e Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 avril 2003, enregistrée au Registre de commerce à Luxembourg section B 92.768

déclare,

céder et transporter 50 parts sociales reprenant cinquante pour cent du capital social qu'il détient dans la précitée société

à

Monsieur Sousa Pereira Manuel, employée privée, demeurant à L-3820 Schifflange, 13, rue Belair, qui accepte pour le prix de 6.250,00 € (six mille deux cent cinquante), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire, par un chèque de la BCEE portant le numéro 505.391 du 22 septembre 2003.

La présente cession de parts sociales est seulement valable à partir de la date de l'encaissement du chèque susnommée par le cédant.

Kayl, le 24 septembre 2003.

Signature / Signature

Le cédant / le cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(067684.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

CONSTRUCTION ECLAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3622 Kayl, 16, rue Dideschpont.

R. C. Luxembourg B 92.768.

Après la cession de ses parts sociales, la Société confirme à M. Da Silva Santos José que:

1. Son contrat de travail s'achève, suivant un accord commun, aujourd'hui le 24 septembre 2003.
2. La société n'a plus le droit d'exploiter d'activités commerciales avec son autorisation de commerce portant le numéro 100459.
3. Ses cotisations sociales, concernant la période du 1^{er} juin 2003 au 24 septembre sont à sa charge.
4. La société s'est acquittée de toutes ses dettes et de tous ses salaires, plus aucun montant ne lui est dû.
5. La société donne décharge pleine et entière, concernant ses responsabilités envers les fournisseurs, administrations et établissements de crédit pour toutes dettes en relation directe et/ou indirecte avec l'exploitation de la société.
6. La société accepte sa démission comme gérant technique.

J. Da Silva Santos / M. Sousa Pereira

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(067685.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

INVERSIONES AMPUDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.425.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

(067722.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

ABATEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.248.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

(067724.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.
